

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 564

présenté par
M. Véran

ARTICLE 36

À l'alinéa 11, après la dernière occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« de la part ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.